

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 26 juin 2008

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 26 juin 2008 à 18 heures
Centre d'animation Lorin de la Croix –
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

- **Procès Verbal de la Précédente réunion**
- **Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature**
- **Règlement Intérieur de la Communauté de Communes**
- **Finances :**
 - o **Décision Modificative n°1 au budget principal de la CCBVC**
 - o **Durée des Amortissements : Budget Annexe « Commerce de Cigogné »**
 - o **Durée des Amortissements : Budget Annexe « Ateliers Relais »**
- **Affaires Economiques :**
 - o **Demande de subvention d'investissement :**
 - **DESLOGES & MICHEL à St Martin le Beau en vue de l'extension de leur site**
 - **Art de Vie en vue de leur implantation à Bléré**
 - o **Tech Loire Agencement : demande de rachat du site par l'entreprise**
- **Nouvelle Gendarmerie**
 - o **Délibération de principe**
 - o **Autorisation donnée à la Présidente de lancer un appel à concurrence pour un architecte**
- **Piscine Communautaire : Plan d'Organisation de Sécurité et de Secours**
- **Aires d'Accueil des Gens du Voyage : prolongation du contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2008**
- **Transports Scolaires : autorisation donnée à la présidente, ou à la Vice Présidente de signer les avenants relatifs au service de Transports Scolaires**
- **Demandes de Subventions**
- **REOM Déchets Ménagers et Assimilés :**
 - o **Part forfaitaire des professionnels résidant sur leur lieu de travail : application d'une réduction forfaitaire de 50 % sur la part forfaitaire**
- **Pays Loire Touraine :**
 - o **Proposition de membres dans les commissions**
 - o **Conseil de Développement : proposition de membre pour son renouvellement**
- **SCOT ABC : proposition de membres pour les commissions**
- **Questions diverses**
 - o **Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val du Cher**
 - o **Plan Pfizer**

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 26 juin 2008

L'An deux mil huit, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animation Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Robert PAPINEAU - M. Philippe VASLIN - M. PESTIE Jean - Pierre.

Bléré : Mme Françoise BAROU - M. Jean-François DEJUST - M. Georges FORTIER - M. Robert GAUTHIER - M. Jean-Serge RAFEL.

Chenonceaux : MM. Daniel CHAMPION - Michel LE GOFF.

Chisseaux : MM. Franck AUGIAS, Pierre BAUER.

Cigogné : Mr Michel DUVAL.

Absent excusé : M. Gérard JACQUES.

Civray de Touraine : M. Alain BERNARD - M. Francis GELY.

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER.

Dierre : Mme Françoise PICARD.

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN.

Epeigné les Bois : M. Michel MERGOT - M. Jean-Michel PRIEUR.

Francueil : M. Jean-Louis CHERY.

Absent excusé : M. Jean François LEPAGE

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Claude BUNET - M. Denis CHANTREL.

Luzillé : M. Jacky GAUVIN - Mme Regina MERY.

Saint Martin le Beau : MM Didier AVENET - Alain SCHNEL - Philippe VERNET.

Sublaines : M. Christian FOUASSIER.

Absent excusé : M. Laurent HARTMANN, pouvoir à M. Christian FOUASSIER.

Elu sans voix délibérative, excusé : M. Alain KERBRIAND - POSTIC.

Etait également présent : Céline JOLY.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Madame Françoise BAROU est désignée secrétaire de séance

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 22 mai 2008.

Sans aucune remarque, les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent le procès verbal de la précédente réunion.

2 - Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature.

Madame COCHIN expose :

Aucune décision n'a été prise par la Présidente en vertu de sa délégation de signature depuis le dernier Conseil Communautaire.

3 - Règlement Intérieur de la Communauté de Communes.

La Présidente présente les quelques modifications proposées concernant le règlement intérieur de la CCBVC. Ces modifications concernent le nombre de membres du Bureau ainsi que le nombre et la dénomination des Commissions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE les modifications du règlement intérieur de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

4 - Finances.

a - Décision Modificative n°1 au budget principal de la CCBVC.

La Présidente expose. Il s'agit seulement de changements de compte suite à la demande du Receveur Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE la Décision Modificative n°1 au Budget Général de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

		Dépenses	Recettes
Article D 6811-520	Amortissement complémentaire	+ 46 675 €	
Article D 023	Transfert à l'investissement	- 46 675 €	
Article R 281832-520	Amortissement complémentaire		+ 46 675 €
Article R 021	Transfert du fonctionnement		- 46 675 €
Article D 2158 - 020	Travaux au presbytère	- 50 000 €	
Article D 2313 - 020 - OP6	Travaux au Presbytère	+ 50 000 €	

b - Durée des Amortissements : Budget Annexe « Commerce de Cigogné ».

La Présidente propose de prendre une délibération similaire à celle existante pour les autres budgets (REOM et budget Principal). Il s'agit d'une simple application de la loi concernant la fiscalité.

Il faut rappeler que les subventions d'investissement perçues sont amorties en parallèle des biens pour lesquels elles ont été perçues.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE les durées d'amortissements au Budget Annexe « Commerce de Cigogné » comme suit :

Frais d'études non suivis de réalisation → 10 ans
Logiciels → 2 ans
Voitures → 5 ans
Camions et autres véhicules → 10 ans
Mobilier → 10 ans
Matériel de Bureau → 5 ans
Matériel Informatique → 3 ans
Matériels Classiques → 6 ans
Installation et appareils de chauffage → 15 ans
Appareil de levage, ascenseur → 20 ans
Equipement de garage et ateliers → 10 ans
Equipements sportifs → 10 ans
Installation de Voirie → 10 ans
Plantations → 15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains → 15 ans
Construction sur sol d'autrui → durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris → 10 ans
Immeuble de rapport (productifs de revenus) → 20 ans
Immeuble de rapport (en crédit bail) → durée du crédit bail
Biens dont le montant unitaire est inférieur à 200 euros → un an

c - Durée des Amortissements : Budget Annexe « Ateliers Relais ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE les durées d'amortissements au Budget Annexe « Ateliers Relais » comme suit :

Frais d'études non suivis de réalisation → 10 ans
Logiciels → 2 ans
Voitures → 5 ans
Camions et autres véhicules → 10 ans
Mobilier → 10 ans
Matériel de Bureau → 5 ans
Matériel Informatique → 3 ans

Matériels Classiques → 6 ans Installation et appareils de chauffage → 15 ans Appareil de levage, ascenseur → 20 ans Équipement de garage et ateliers → 10 ans Équipements sportifs → 10 ans Installation de Voirie → 10 ans Plantations → 15 ans Autres agencements et aménagements de terrains → 15 ans Construction sur sol d'autrui → durée du bail à construction Bâtiments légers, abris → 10 ans Immeuble de rapport (productifs de revenus) → 20 ans Immeuble de rapport (en crédit bail) → durée du crédit bail
--

Biens dont le montant unitaire est inférieur à 200 euros → un an
--

5 - Affaires Economiques.

a - Demande de subvention d'investissement :

- **DESLOGES & MICHEL à St Martin le Beau en vue de l'extension de leur site.**

Cette Société est gérée par Monsieur Arnaud.

Monsieur Bernard expose. Lors de la réunion de la Commission en charge des Affaires Economiques, la demande de subvention d'investissement de la Société DESLOGES & MICHEL a été examinée. Il s'agit d'un projet d'extension du site de Saint Martin le Beau.

Le Conseil Général finance à 25% cet investissement, dans la limite de 45 750 euros, si et seulement si la CCBVC finance ce projet à raison de 5%.

La Commission propose donc d'accorder une subvention de 25 000 euros à la Société DESLOGES & MICHEL (5% des investissements).

Monsieur Bernard ajoute qu'il s'agit d'une Société en pleine expansion, dont la gestion est rigoureuse et qui prévoit de créer 3 à 5 emplois suite à cet agrandissement.

Monsieur Chantrel demande si la CCBVC a déjà financé ce genre de projet par le passé. Il est répondu qu'il s'agit du premier cas de ce type. Monsieur Fortier précise que les règles du Conseil Général ont été modifiées dernièrement.

Monsieur Rafel fait remarquer que le dossier manque de clarté. Il demande si la CCBVC ne financerait pas une SAS ou une SCI personnelle. Monsieur Bernard répond qu'il s'agit d'une SAS.

Madame Cochin ajoute qu'elle a reposé la question à Monsieur Arnaud qui a confirmé qu'il s'agissait d'une SAS.

Cette Société travaille dans la chaudronnerie et a déposé dernièrement un brevet pour le projet Turbolec. Cet investissement lui permettrait de développer ce brevet et de créer 3 à 5 emplois.

Madame Méry fait remarquer que le Conseil Général demande à ce que la CCBVC soit d'accord sur le principe du subventionnement. Il n'y a donc aucune liberté pour les élus. Madame Cochin répond que la CCBVC peut tout à fait refuser de subventionner ce projet. Dans ce cas, la subvention du Conseil Général n'est pas accordée.

Elle précise que la Société s'engage sur la création des emplois. Si ces emplois ne sont finalement pas créés, l'entreprise doit rembourser les subventions qui lui ont été versées.

Monsieur Bernard propose que, lors de la prochaine réunion de la Commission, un montant plafond de subventionnement soit fixé par les élus.

Monsieur Le Goff approuve. Il fait remarquer que, sans plafond, les 5 % versés par la CCBVC peuvent, dans certains cas, être supérieurs à la subvention accordée par le Conseil général qui, elle, est plafonnée.

Madame Cochin demande à ce qu'une décision soit prise ce jour. En effet, les banques et l'entreprise attendent cette décision pour orienter leur évolution future.

Monsieur Chauvel demande s'il serait possible pour l'entreprise de s'engager à embaucher et à former des jeunes. Madame Cochin répond que cette obligation peut être envisagée.

Monsieur Fortier ajoute que, lors de la visite sur le site avec le 1^{er} Vice-Président du Conseil Général, Monsieur Arnaud a expliqué son problème pour trouver des employés par le biais des Administrations. Il doit contacter prochainement le Centre de Métallurgie d'Amboise.

Monsieur Dejust propose que la subvention de 5% des investissements soit accordée en précisant que ces investissements doivent être réalisés par la SAS. Cette précision évitera à la CCBVC de financer le rachat d'un bâtiment par une SCI par exemple.

Monsieur Fortier rappelle que cette procédure est suivie pour la première fois par la CCBVC. Il confirme la nécessité de plafonner le montant maximal de la subvention pour les demandes à venir.

Madame Cochin propose qu'une décision soit prise afin de débloquer les projets de l'entreprise. Cette décision doit être prise avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas financer n'importe quoi. La réserve de Monsieur Dejust doit être indiquée dans la délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (29 pour, 3 abstentions), décide d'accorder à la Société DESLOGES & MICHEL une subvention de 5% sur les investissements réalisés par la SAS.

Madame Cochin ajoute que toutes les précautions seront prises sur ce dossier.

- **Art de Vie en vue de leur implantation à Bléré.**

Monsieur Bernard expose.

La Société Art de Vie achète en VEFA l'un des Ateliers Relais qui vont être construits par la CCBVC. La Société achète le foncier et le bâti en remboursant la CCBVC au fur et à mesure des travaux.

Le Conseil Général propose de financer cet investissement à raison de 25%, plafonnés à 45 750 euros, si la CCBVC finance le projet à raison de 5%, soit 10 284.37 euros.

Monsieur Fortier rappelle qu'il s'agit d'une création d'entreprise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (31 pour, 1 abstention), décide d'accorder à la Société Art de Vie, une subvention de 5% sur les investissements réalisés.

Une seconde délibération doit être prise afin de fixer le prix de la revente du foncier à la Société Art de Vie. Le coût du terrain est estimé à 7.60 euros par m² sans les frais. Ce tarif est relativement peu élevé mais tous les réseaux seront intégrés dans le prix de vente du bâtiment. **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente du foncier à la Société Art de Vie au tarif de 20 000 euros.**

b - Tech Loire Agencement : demande de rachat du site par l'entreprise.

La Présidente expose. A la date du 1^{er} septembre 2008, il serait opportun de céder le crédit bail au prix de 59 212,80 € à l'entreprise afin de couvrir tous les frais engagés par la Communauté de Communes. Cette somme tient compte du coût d'acquisition et des intérêts d'emprunts, desquels est déduit l'ensemble des loyers perçus par la CCBVC (y compris l'avance sur loyer).

Cette situation est arrêtée à la date du 1^{er} septembre 2008. L'entreprise désire acheter le bien avant le terme du crédit bail pour permettre le développement de son activité, et notamment, une nouvelle extension de son outil de production.

Monsieur Rafel demande si le Crédit Agricole facture des pénalités pour ce remboursement anticipé. La Présidente répond que ce n'est pas le cas.

Monsieur Fortier rappelle que la CCBVC n'a rien dépensé dans cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser la cession du site à la Société Tech Loire Agencement au prix de 59 212,80 € HT, et de clore ainsi l'opération.

5 - Nouvelle Gendarmerie.

a - Délibération de principe.

Monsieur Gauthier expose. Ce dossier de création d'une nouvelle Gendarmerie devient urgent. Il est prévu de réaliser ce projet sur le terrain situé à proximité de la Caserne des pompiers à Bléré. Le plan du site est présenté.

Il s'agit de construire 18 logements sous la forme de pavillons jumelés (15 pour la brigade et 3 pour le peloton Cynophile) et une brigade.

Une rencontre a été organisée avec l'Adjudant Hamont, responsable immobilier du département Indre et Loire.

Un APS doit être obligatoirement présenté au 30 novembre 2008 à la Gendarmerie.

C'est pourquoi, il faut travailler rapidement sur les différentes procédures administratives.

Un appel à concurrence pour le choix d'un Architecte doit être organisé.

Une demande a été envoyée aux Domaines pour estimer le coût de cession du terrain. Un dossier technique complet est déjà rédigé à ce jour.

Monsieur Gauthier ajoute qu'un état des lieux sur l'état et la gestion du patrimoine de la CCBVC est en cours.

Madame Méry demande quel est le planning prévisionnel du projet Gendarmerie. Monsieur Gauthier répond qu'après présentation de l'APS, le délai de décision est d'environ 2 ans auxquels s'ajoutent 2 à 3 ans d'exécution des travaux.

Monsieur Fortier précise qu'un plan de modernisation des Gendarmeries est en cours. Cependant les délais restent importants.

Il fait remarquer que la Ville de Bléré n'a pas délibéré à ce jour sur la cession du terrain à la CCBVC. De plus, les travaux de VRD resteront à la charge de la CCBVC.

Monsieur Chantrel demande si la valeur du terrain est connue à ce jour. Une demande d'estimation a été envoyée aux Services des Domaines il y a environ 20 jours.

Monsieur Avenet demande si les coûts du foncier et du VRD peuvent être pris en compte pour l'estimation des loyers. Cette possibilité sera étudiée. Monsieur Fortier ajoute qu'il n'est pas persuadé que cela soit possible.

Monsieur Bunet demande ce que deviendra l'ancienne Gendarmerie de Bléré. La Présidente répond que ce dossier sera étudié en son temps. L'aménagement de logements sociaux ou du siège de la CCBVC représentent des exemples de destinations éventuelles.

Monsieur Bunet demande pourquoi ce site a été retenu pour la construction de cette nouvelle Gendarmerie. Madame Cochin répond que la proximité de l'autoroute et la position centrale du site sont des avantages non négligeables.

**Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications de sa Présidente ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **ACCEPTE de réaliser une brigade de gendarmerie et d'un groupe d'investigation cynophile sur le territoire de la CCBVC.**
- **S'ENGAGE à assurer la maîtrise d'ouvrage et à réaliser la caserne de gendarmerie à l'effectif de 18 sous-officiers selon les dispositions de la circulaire et du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993.**

Madame Cochin fait remarquer que Monsieur Gauthier assurera lui-même la maîtrise d'ouvrage du projet.

Monsieur Fortier rappelle que si un appel à concurrence pour le choix d'un Architecte est organisé, il convient de prévoir les crédits nécessaires pour la préétude éventuelle.

b - Autorisation donnée à la Présidente de lancer un appel à concurrence pour un architecte.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Présidente à lancer un appel à concurrence afin de retenir un Architecte pour le projet de construction d'une nouvelle Gendarmerie sur le territoire de la CCBVC.

6 - Piscine Communautaire : Plan d'Organisation de Sécurité et de Secours.

Monsieur Papineau présente le Plan d'Organisation de Sécurité et de Secours rédigé par la Société Aqualife Saving, responsable de la surveillance sur la piscine communautaire.

Une erreur au niveau des dates des vacances scolaires est à signaler.

Ce plan est conforme à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte et valide le Plan d'Organisation de Sécurité et de Secours 2008 pour la piscine communautaire.

Monsieur Chauvel demande si ce POSS ne devrait pas être rapproché du Plan Naturel de Sauvegarde. Madame Cochin répond qu'il s'agit du fonctionnement interne de la piscine communautaire.

7 - Aires d'Accueil des Gens du Voyage : prolongation du contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2008.

Madame Barou expose.

L'entretien des terrains des Gens du Voyage n'est pas réalisé de façon correcte par la Société Tsigane Habitat. Le contrat actuel se termine prochainement. Le prochain appel d'offres fixera précisément les obligations du titulaire du marché.

Il est proposé ce jour de prolonger le contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2008, ceci afin de préparer l'appel d'offres qui délèguera la prestation de Gestion des aires d'accueil des GDV sur une période de 3 ans (compte tenu du montant du marché, il s'agira d'un appel d'offres européen).

Madame Barou ajoute qu'une rencontre a été organisée avec l'Association IRFSS Croix Rouge qui doit gérer le suivi social et la scolarisation des enfants.

Monsieur Gauthier demande si une Classe mobile existe encore à ce jour. Cette Classe mobile a été supprimée.

Monsieur Avenet précise que cette Classe mobile était gérée par l'Association Tsigane Voyageurs de Touraine. A ce jour, c'est l'Association IRFSS Croix Rouge qui est mandatée par le Conseil Général pour suivre cette mission.

Madame Cochin précise que le service se met en place petit à petit.

Monsieur Avenet précise qu'un $\frac{3}{4}$ temps a été accordé par le Conseil Général pour le suivi social des GDV sur les 2 aires d'accueil de la CCBVC. Pour le moment, la totalité du travail se fait sur l'aire de St Martin le Beau.

Madame Méry demande quelle est la mission de cette Association. Madame Barou répond qu'il s'agit entre autres, d'aider les Gens du Voyage dans la gestion et le suivi des procédures administratives (cas des dossiers RMI, suivi de la petite enfance...).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Présidente à signer un avenant avec l'Association Tsigane Habitat pour prolonger le contrat de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage jusqu'au 31 décembre 2008.

8 - Transports Scolaires : autorisation donnée à la présidente, ou à la Vice Présidente de signer les avenants relatifs au service de Transports Scolaires.

Madame Barou expose.

De nombreux avenants sont signés chaque année concernant les Transports scolaires (cars supplémentaires, modification du contrat d'origine ou formules de révisions trimestrielles).

Il est donc nécessaire de donner à la Vice-Présidente la possibilité de signer tout avenant aux contrats de Transports Scolaires dans le cadre des compétences de la CCBVC.

Toute signature d'avenant fera alors l'objet d'une décision et une information sera donnée au conseil communautaire suivant.

Monsieur Dejust demande ce qu'il en est concernant l'obligation du port des ceintures de sécurité dans les cars scolaires.

Madame Barou répond que dans le marché en cours, qui date de 2 ans, l'obligation de fournir des cars munis de ceintures de sécurité n'était pas mentionnée. Les nouveaux cars en sont dotés mais les véhicules de plus de 7 ans environ n'en possèdent pas.

Il convient de noter que le port obligatoire des ceintures de sécurité allongerait le temps d'exécution des circuits et demanderait la mise en place de cars supplémentaires. En effet, une vérification est nécessaire au départ du bus par le conducteur afin de contrôler que les enfants ont bien mis leur ceinture. De plus, une vérification en cours de circuit est parfois nécessaire, les enfants enlevant leur ceinture pendant le trajet.

Madame Barou ajoute que néanmoins, il est indéniable que les aspects de sécurité sont renforcés par le port de la ceinture.

Monsieur Le Goff fait remarquer que la Commune de Chenonceaux a acheté un car neuf non doté de ceintures de sécurité il y a environ 4 ans. La Commune a donc fait installer des ceintures de sécurité. Il lui a alors été demandé de retirer ces ceintures pour l'homologation du car !

Madame Barou précise qu'en cas d'incendie du car, le temps de réaction est augmenté avec le port des ceintures, notamment pour les enfants de primaire et maternelle.

Monsieur Fortier ajoute que dans l'avenir, il n'est pas impossible que tous les aspects concernant la sécurité puissent être à la charge des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Présidente et la Vice-Présidente en charge des Transports Scolaires à signer l'ensemble des avenants concernant les Transports Scolaires sur le territoire de la CCBVC.

9 - Demandes de Subventions.

La Présidente expose.

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Il sera étudié par la Commission de Monsieur Papineau au cours du mois de septembre.

Monsieur Papineau précise que la Section Hand a demandé une subvention à l'ensemble des communes de la CCBVC.

10 - REOM Déchets Ménagers et Assimilés.

a - Part forfaitaire des professionnels résidant sur leur lieu de travail : application d'une réduction forfaitaire de 50 % sur la part forfaitaire.

Monsieur Bister expose.

D'après le règlement du service d'élimination des déchets ménagers de la CCBVC, toute entreprise ou tout professionnel exerçant sur le territoire doit payer une part forfaitaire pour son activité.

De nombreuses réclamations de la part des professionnels ont donc été reçues lors de l'envoi des factures.

La Commission a donc été tenue de faire plusieurs choix :

- Soit exonérer l'ensemble des professionnels. Dans ce cas, les sommes non payées par les professionnels exonérés se répartissent sur les particuliers.
- Soit étudier les réclamations au « cas par cas ».

Cette deuxième solution a été retenue.

- Cas des agriculteurs.

Il est proposé d'exonérer les agriculteurs présentant une attestation d'enlèvement et de traitement de leurs déchets par la Société Adivalor.

- Cas des professionnels présentant une attestation d'enlèvement et de traitement de leurs déchets par une Société privée.

Il est proposé d'exonérer ces professionnels. Il est rappelé que ces attestations doivent être fournies tous les ans.

- Cas des professionnels dont le siège est situé sur leur domicile.

La commission propose de facturer ces professionnels d'une demie part forfaitaire pour leur activité (en plus de la part forfaitaire personnelle).

Cette demie part forfaitaire correspond à une participation au fonctionnement du service et à un droit d'accès aux déchetteries. En effet, il est rappelé que les tarifs facturés aux professionnels à chaque apport en déchetterie correspondent aux coûts de traitement des déchets. La part forfaitaire couvre, entre autres, les frais fixes de gestion des déchetteries (entretien, gardiennage, location des bennes).

Monsieur Vaslin demande à ce que les professionnels concernés par cette demie part forfaitaire soient prévenus rapidement. En effet, les premières lettres de rappel ont été envoyées par la Perception.

Monsieur Bister ajoute que l'intitulé correspondant à la part forfaitaire sur la facture n'est pas adapté aux professionnels. Il s'agit plutôt d'une « participation à la gestion des déchets ».

Par ailleurs, l'étude d'optimisation a été lancée ce matin même avec la Société Syntheco.

Monsieur Duval aborde le cas des particuliers ne sortant jamais de bac. Une enquête est en cours dans les Communes à partir du fichier fourni par la CCBVC, afin de faire le point sur le dossier.

Monsieur Fortier fait remarquer que la redevance payée par les entreprises représente une faible part du budget alors que la part des réclamations en provenance de ces professionnels est d'environ 75%.

Monsieur Schnel note que la communication doit être relancée. Monsieur Bister approuve. C'est l'un des points faibles de la CCBVC. Il faut faire comprendre aux usagers que plus ils trient, moins le service est onéreux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le montant de la part forfaitaire des professionnels dont le siège est situé sur le lieu de leur habitation à $\frac{1}{2}$ part forfaitaire « classique ».

11 - Pays Loire Touraine.

a - Proposition de membres dans les Commissions.

La Présidente expose :

Il convient de proposer 3 personnes par Commission au sein du Pays Loire Touraine :

Commission Environnement - Cadre de Vie : Madame Menaudé et Monsieur Beaugé.

Commission Socio Economique : Monsieur Chauvel.

Commission Tourisme / Culture / Loisirs : Madame Auger, Madame Gagné, Madame Picard, Monsieur Fortier, Monsieur Chéry, Monsieur Duval.

Commission Communication : Monsieur Papineau.

b - Conseil de Développement : proposition de membres pour son renouvellement.

La Présidente expose :

Il convient de nommer 3 structures représentatives par Collège au sein du Pays Loire Touraine :

- Collège Environnement - Cadre de Vie : Monsieur Chopineau.
- Collège Socio Economique : Le Centre Socio Culturel de Bléré
- Collège Tourisme / Culture / Loisirs : les 2 Offices du Tourisme du territoire de la CCBVC (Bléré et Chenonceaux), Monsieur Le Goff.

12 - SCOT ABC : proposition de membres pour les Commissions.

Monsieur Chauvel, Vice-Président au SCOT, expose.

Les élus exerçant dans des Commissions ayant rapport avec celles du SCOT devraient se présenter afin de travailler efficacement.

- Commission Suivi SCOT / PLU : Monsieur Avenet, Monsieur Vaslin, Monsieur Gély.
- Commission Environnement et Développement Durable : Madame Barou, Monsieur Schnel.
- Commission Economie / Emploi / Formation : Monsieur Chauvel (Président), Madame Cochin, Monsieur Bernard, Monsieur Pestie.
- Commission Logement / Equipement / Déplacement / Cohésion Urbaine et Sociale : Madame Barou, Monsieur Gély.

13 - Questions diverses.

a - Visite de M. LEBRETON, Premier Vice Président du Conseil Général d'Indre et Loire.

Madame Cochin expose. Cette visite, très intéressante, a permis de découvrir l'entreprise FORMES & SCULPTURES INDUSTRIE à Bléré. Il s'agit d'une entreprise très dynamique qui sera à suivre prochainement.

Monsieur Bernard ajoute que les compromis de vente concernant la ZA de Sublaines sont en cours de signature. A la fin de l'année 2008, cette procédure devrait être finalisée.

b - Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val du Cher.

Madame Cochin expose.

Ce Plan a été reçu par toutes les communes concernées. Il s'agit d'un document très important.

c - Plan Pfizer

Madame Cochin expose.

Une réunion a été organisée entre les 4 Communautés de Communes concernées par ce plan. Il s'agit de répondre à Monsieur Le Préfet sur ce plan proposé. Les 4 Communautés de Communes ont décidé de rédiger une lettre commune avec les 4 logos et 4 signatures.

4 axes sont ainsi développés :

AXE I - Aider la création et l'émergence de projets innovants.

AXE II - Soutenir le développement des entreprises existantes.

AXE III - Mettre une offre immobilière de qualité à disposition des entreprises.

AXE IV - Favoriser les actions intercommunautaires.

Madame Méry fait remarquer que l'ancienne Commission Culture présidée par Monsieur Bernard, la CCBVC et Monsieur Stephan doivent être remerciés pour l'organisation du concert à Luzillé. Cette manifestation a été très fortement appréciée.

Monsieur Chéry demande à ce qu'un élu ou une Commission prenne en charge la Communication afin de suivre, entre autres, le site Internet de la CCBVC qui doit être remis à jour.

Il faut noter que les horaires des réunions mentionnées sur la note de synthèse sont erronés.

Les réunions Président - Vices-Présidents ont lieu à 17h00.
Les réunions de Bureau ont lieu à 18 heures.
Les réunions de Conseils Communautaires ont lieu à 18 heures.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 20h05.

Le Secrétaire de Séance
Françoise BAROU

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Les élus communautaires -